

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ELECTOR

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2015-0018

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0010400-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ELECTOR

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Elanco Animal Health Inc.
	Adresse	Mattenstrasse 24A 4058 Basel Suisse
Numéro de l'autorisation	FR-2015-0018	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0010400-0000	
Date de l'autorisation	31/08/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	17/10/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BOLD FORMULATORS
Adresse du fabricant	364 FITZGERALD HIGHWAY GA 31774 OCILLA États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	364 FITZGERALD HIGHWAY GA 31774 OCILLA États-Unis

Nom du fabricant	CJB INDUSTRIES INC
Adresse du fabricant	2114 CYPRESS STREET GA 31603-1362 VALDOSTA États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	2114 CYPRESS STREET GA 31603-1362 VALDOSTA États-Unis

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	49 - Spinosad
Nom du fabricant	DOW AGROSCIENCES
Adresse du fabricant	305 NORTH HURON AVENUE MICHIGAN 48441 HARBOR BEACH États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	305 NORTH HURON AVENUE MICHIGAN 48441 HARBOR BEACH États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Spinosad	Spinosad as a mixture of 50-95 % spinosyn A and 5-50 % spinosyn D.	Substance active	168316-95-8	434-300-1	44,2

2.2. Type de formulation

Solution aqueuse

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des vêtements de protection.

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Professionnels de la désinsectisation****Type de produit**

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Usages en intérieur (bâtiments d'élevage)

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Stomoxys calcitrans
Nom commun: Stomoxe
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Dermanyssus gallinae
Nom commun: Pou rouge des volailles
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Alphitobius diaperinus
Nom commun: Ténébrion
Stade de développement: Larves

Nom scientifique: Alphitobius diaperinus
Nom commun: Ténébrion
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: Mouche domestique
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Usages en intérieur (bâtiments d'élevage).

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation
Description détaillée:

Taux et fréquences d'application

Pulvérisation de la solution diluée sur les insectes et sur toutes les surfaces (sols, murs, cages, fissures, crevasses etc.).

Taux d'application: -
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Stomoxe et mouche domestique :
30 mL de produit dans 18 à 36 litres d'eau pour une surface à traiter de 500 m².
Pulvérisation des zones où se posent les mouches, principalement les murs latéraux, les zones situées aux extrémités des bâtiments, ainsi qu'au-dessus des montants de portes et des traverses. Appliquer tôt le matin lorsque les mouches sont au repos.

Pou rouge des volailles :
30 mL de produit dans 3,5 à 7 litres d'eau. Traitement des cages, des crevasses et fissures.
Pulvérisation des endroits tels que les cages, les crevasses et les fissures.

Ténébrion :
30 mL de produit dans 9 à 18 litres d'eau pour une surface à traiter de 250 m².
Pulvérisation des sols, principalement autour et en-dessous des installations d'eau potable et d'alimentation, ainsi qu'au bas des murs et des poutres porteuses. Traiter également les fissures et les endroits où des insectes nuisibles ont été détectés et où leur présence est suspectée.

Pour l'ensemble des cibles, la quantité d'eau dépend du niveau d'infestation. Diminuer la quantité d'eau au minimum de l'intervalle proposé en présence d'un niveau élevé d'infestation.

Délai d'action du produit biocide : entre 3 et 7 jours après ingestion

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel
Professionnel qualifié
Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit est conditionné dans des bidons en polyéthylène haute densité (PEHD) d'une contenance comprise entre 237 mL et 1000 mL.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Respecter les doses d'application du produit.
- Alternier les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique physique et autres mesures d'hygiène publique.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas traiter plus de 5 fois par an.
- Eviter impérativement tout rejet des eaux pouvant être contaminées par le produit (eaux résiduelles lors du traitement, eaux de lavage des surfaces contaminées,...) dans le système de récupération des eaux usées connecté à une station d'épuration ou relié directement au milieu aquatique. Ces eaux contaminées devront impérativement être collectées dans les systèmes de récupération des fumiers ou lisiers.
- Porter des gants de protection (gants accordant une protection conforme à la norme NF EN 374 parties 1, 2 et 3 contre le produit et la substance active qu'il contient) pendant toutes les phases de manipulation et d'application du produit.
- Porter une combinaison de type 3 pendant toutes les phases de manipulation et d'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire (masque FFP3) pendant toutes les phases de manipulation et d'application du produit.
- Ne pas utiliser le produit directement sur des animaux.

- Eviter de contaminer les aliments, l'eau, les nourrisseurs et abreuvoirs.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Non professionnels de la désinsectisation (notamment professionnels de l'élevage)

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Usages en intérieur (bâtiments d'élevage)
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Stomoxys calcitrans Nom commun: Stomoxe Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Dermanyssus gallinae Nom commun: Pou rouge des volailles Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Alphitobius diaperinus Nom commun: Ténébrion Stade de développement: Larves</p> <p>Nom scientifique: Alphitobius diaperinus Nom commun: Ténébrion Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes</p>

Domaine d'utilisation	Intérieur Usages en intérieur (bâtiments d'élevage).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation de la solution diluée sur les insectes et sur toutes les surfaces (sols, murs, cages, fissures, crevasses etc.).
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: <u>Stomoxe et mouche domestique :</u> 30 mL de produit dans 18 à 36 litres d'eau pour une surface à traiter de 500 m ² . Pulvérisation des zones où se posent les mouches, principalement les murs latéraux, les zones situées aux extrémités des bâtiments, ainsi qu'au-dessus des montants de portes et des traverses. Appliquer tôt le matin lorsque les mouches sont au repos. <u>Pou rouge des volailles :</u> 30 mL de produit dans 3,5 à 7 litres d'eau. Traitement des cages, des crevasses et fissures. Pulvérisation des endroits tels que les cages, les crevasses et les fissures. <u>Ténébrion :</u> 30 mL de produit dans 9 à 18 litres d'eau pour une surface à traiter de 250 m ² . Pulvérisation des sols, principalement autour et en-dessous des installations d'eau potable et d'alimentation, ainsi qu'au bas des murs et des poutres porteuses. Traiter également les fissures et les endroits où des insectes nuisibles ont été détectés et où leur présence est suspectée. La quantité d'eau dépend du niveau d'infestation. Diminuer la quantité d'eau au minimum de l'intervalle proposé en présence d'un niveau élevé d'infestation. Délai d'action du produit biocide : entre 3 et 7 jours après ingestion
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit est conditionné dans des bidons en polyéthylène haute densité (PEHD) d'une contenance comprise entre 237 mL et 1000 mL.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Respecter les doses d'application du produit.
- Alternier les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas traiter plus de 5 fois par an.
- Eviter impérativement tout rejet des eaux pouvant être contaminées par le produit (eaux résiduelles lors du traitement, eaux de lavage des surfaces contaminées,...) dans le système de récupération des eaux usées connecté à une station d'épuration ou relié

directement au milieu aquatique. Ces eaux contaminées devront impérativement être collectées dans les systèmes de récupération des fumiers ou lisiers.

- Ne pas utiliser le produit directement sur des animaux.
- Eviter de contaminer les aliments, l'eau, les nourrisseurs et abreuvoirs.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Se référer aux conditions spécifiques par usage.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'ingestion : Si la victime est consciente, lui donner abondamment de l'eau à boire. Ne jamais donner quelque chose par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin immédiatement.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer tous les déchets de produits et contenants dans les circuits de collecte des déchets appropriés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de stockage : 3 ans

6. Autres informations

L'étiquetage du produit doit toujours mentionner la disposition suivante : « Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi ».
Demandes post AMM

- Fournir des essais de terrain sur *Stomoxys calcitrans* et sur *Musca domestica* afin de confirmer l'efficacité du produit sur ces espèces, au moment de la demande de renouvellement de l'autorisation.